



CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN POHÉNÉGAMOOK-PICARD-SAINT-ANTONIN-WOLASTOKUK 2

Mémoire déposé au Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement (BAPE)

AOÛT 2026

Les revenus éoliens : une contribution durable au développement des communautés locales

L'apport des revenus éoliens n'est pas une perspective théorique pour la MRC de Rivière-du-Loup; il s'agit d'une réalité bien tangible depuis plus d'une décennie. Les municipalités de notre territoire bénéficient déjà de retombées financières importantes, provenant de projets éoliens en exploitation, et peuvent en constater les effets positifs sur le développement de leurs communautés et sur l'amélioration des services offerts à leurs citoyens.

L'expérience de la MRC de Rivière-du-Loup démontre qu'un projet éolien bien planifié peut générer une valeur qui dépasse la seule production d'énergie. Il peut également constituer une source de revenus durable pour les collectivités et permettre la réalisation d'investissements qui bénéficient directement à la population.

Depuis leur mise en service, les parcs éoliens Viger-Denonville, Nicolas-Riou et Roncevaux ont généré des profits nets de plus de 27,5 millions de dollars pour le milieu loupérien. Ces sommes sont demeurées dans la région et ont été réinvesties au bénéfice des citoyens, soit par des versements directs aux municipalités locales, soit par l'entremise des deux fonds éoliens créés et générés par la MRC.

C'est à partir de cette expérience concrète que la MRC de Rivière-du-Loup souhaite faire valoir sa position dans le cadre des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de Parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2.

Les revenus versés aux municipalités locales : des bénéfices directs pour les citoyens

Le développement de la filière éolienne constitue une occasion stratégique pour les municipalités locales de diversifier leurs sources de revenus et de renforcer leur autonomie financière.

Depuis 2013, c'est plus de 22,3 millions de dollars en revenus éoliens qui ont été versés directement aux municipalités locales de la MRC de Rivière-du-Loup.

Ces revenus ont représenté un outil concret pour soutenir le développement des communautés. Ils ont permis aux municipalités de réaliser des investissements qui ont contribué directement à la qualité de vie de leurs citoyens, tout en limitant la pression exercée sur la taxation municipale.

Grâce à ces revenus, des projets liés aux infrastructures municipales, aux équipements sportifs et culturels, aux espaces communautaires et aux services de proximité ont notamment pu être réalisés ou améliorés.

À titre d'exemple, les revenus éoliens ont contribué directement aux projets suivants :

- Agrandissement et mise à niveau de la bibliothèque municipale de Rivière-du-Loup.
- Mise à niveau de l'aréna et construction d'une glace olympique à Rivière-du-Loup.
- Construction du Centre sportif de Saint-Antonin, comprenant notamment une glace couverte ainsi qu'une salle multifonctionnelle.
- Amélioration et mise à niveau du sous-sol du Centre communautaire, du cabanon et des équipements de loisir à Saint-François-Xavier-de-Viger.
- Mise à neuf des terrains de soccer et de balle molle à Saint-Cyprien.
- Mise en place du stade multifonctionnel intérieur à Rivière-du-Loup.
- Renouvellement d'équipements de voirie à Saint-Antonin.
- Renouvellement d'équipements de voirie et de fournitures administratives (photocopieur et système téléphonique) à Saint-François-Xavier-de-Viger.

Ces projets démontrent que les revenus éoliens ne se traduisent pas uniquement par des montants versés aux municipalités, mais par des réalisations visibles, utilisées au quotidien par les citoyens et porteuses d'effets durables sur la qualité de vie, la vitalité communautaire et l'autonomie municipale. Qu'il s'agisse d'infrastructures sportives, d'espaces culturels, de lieux de rassemblement ou d'équipements municipaux essentiels, ces investissements contribuent directement à renforcer les milieux de vie et à soutenir le développement des communautés locales.

Pour les contribuables, la valeur de ces revenus se mesure aussi par ce qu'ils ont permis d'éviter : des hausses de taxes importantes, le report de certains investissements ou projets ou une réduction des services offerts à la population. Il s'agit d'un atout majeur dans le contexte socioéconomique difficile d'aujourd'hui.

La création des Fonds éoliens : des retombées qui profitent à l'ensemble du territoire

Les revenus générés par les projets éoliens profitent également à l'ensemble de la communauté par l'entremise des deux fonds créés à partir de ces sommes.

Depuis sa création, le Fonds éolien Viger-Denonville a soutenu plus de 180 projets sur le territoire, grâce à des investissements totalisant près de 2,6 millions de dollars.

Ce fonds a constitué un outil important pour appuyer des initiatives qui contribuent à la vitalité du milieu. Il a permis de soutenir des projets dans plusieurs secteurs essentiels au développement des communautés, notamment :

- le développement social et communautaire;
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine et de la culture;
- la protection et la mise en valeur de l'environnement;

- le développement et l'amélioration des infrastructures récréatives et touristiques;
- le développement économique du territoire;
- la réalisation d'événements d'envergure ou d'initiatives porteuses qui contribuent au rayonnement de la région.

Ces secteurs d'intervention prennent forme à travers des organismes et des projets bien ancrés dans leur milieu. Le Fonds a notamment soutenu des initiatives portées par le Carrefour d'initiatives populaires, L'Étape Normandie, La Manne rouge ou la Maison de la Famille du Grand-Portage, qui offrent des services directs aux personnes et aux familles du territoire. Il a également appuyé des projets qui touchent concrètement le quotidien des citoyens, comme le Camp Richelieu Vive la Joie, le Défi Éverest, le Club de ski de fond Amiski, le parc côtier Kiskotuk ou encore des initiatives écoresponsables en milieu scolaire. Dans certains cas, ces sommes ont agi comme levier pour démarrer de nouveaux projets ou leur permettre de prendre de l'ampleur; dans d'autres, elles ont constitué un appui déterminant pour maintenir des services, assurer la continuité des activités ou contribuer à la survie d'organisations essentielles au milieu.

Pour sa part, le Fonds éolien Nicolas-Riou - Roncevaux de la MRC a reçu plus de 2,3 millions de dollars depuis sa création. Ces revenus ont contribué au financement de plusieurs compétences exercées par la MRC et lui ont permis d'accroître sa capacité d'intervention au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Ils ont également permis de réduire les quotes-parts assumées par les 13 municipalités, allégeant ainsi la pression financière sur celles-ci. Ces sommes ont aussi rendu possibles des projets territoriaux structurants, dont la réalisation d'études, la mise en place d'outils municipaux, l'amélioration d'infrastructures et le développement d'initiatives à portée régionale. À titre d'exemple, elles ont contribué à la mise en place d'un réseau de télécommunication d'urgence destiné aux services incendie de l'ensemble du territoire, renforçant ainsi la capacité d'intervention municipale et la sécurité des citoyens.

Ces réalisations illustrent concrètement la valeur des revenus éoliens comme levier de développement local et régional. Elles démontrent que les retombées économiques associées à ces projets peuvent se traduire par des investissements durables qui profitent directement aux citoyens et renforcent la vitalité des communautés.

Conclusion

L'expérience acquise par la MRC de Rivière-du-Loup au cours des dernières années démontre que les revenus issus des projets éoliens peuvent générer des bénéfices durables et mesurables pour les collectivités. Les résultats observés sur notre territoire confirment que ce modèle de développement constitue un levier efficace de soutien aux municipalités dans l'exercice de leurs responsabilités et répond aux besoins évolutifs de la population.

La MRC reconnaît toutefois que ces bénéfices doivent toujours s'inscrire dans une approche de développement responsable. Les projets éoliens doivent être planifiés dans le respect des milieux naturels, des paysages et de la capacité d'accueil du territoire.

À la lumière de l'expérience vécue sur son territoire, la MRC de Rivière-du-Loup considère favorablement le développement de nouveaux projets éoliens lorsque ceux-ci permettent de concilier production d'énergie renouvelable, respect du territoire et retombées positives pour les communautés.

Dans le cas du projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2, la MRC considère que les conditions sont réunies pour générer des retombées positives et durables pour la région. En plus de contribuer aux objectifs québécois de production d'énergie renouvelable, ce projet représente une occasion de créer une richesse collective dont les bénéfices pourront être réinvestis au profit de l'ensemble de la population.

Pour toutes ces raisons, la MRC de Rivière-du-Loup appuie le développement du projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2 et recommande son autorisation par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec.